



La Vaudoise Gymnastique
70400 Héricourt

✉*: vaudoise-gym@wanadoo.fr

URL: <https://lavaudoisegymnastique.sportsregions.fr/>

Siret N° 447 638 073 00018

Affiliée à la Fédération Française de Gymnastique (N° 2 070.052)

Agrément jeunesse et sport (N°708611S)

REGLEMENT INTÉRIEUR

1. Horaires :

Ils sont affichés dans le hall d'entrée et communiqués aux parents.

La Vaudoise gymnastique ne prend en compte la responsabilité des enfants que **5 minutes avant et après les horaires affichés.**

Les parents s'assureront de la présence du moniteur et lui confieront leur enfant. Dans le cas où le moniteur ne serait pas arrivé dans les 10 minutes après l'heure normale, le cours sera considéré comme annulé et les parents repartiront avec leur enfant.

Les enfants arriveront 5 minutes avant les cours pour se préparer.

Les parents accompagneront leur enfant jusqu'à l'entrée de la salle de gym

Les vestiaires ne seront ouverts que 5 minutes avant les cours.

Les parents sont responsables de leur enfant en dehors de ces horaires.

2. Tarifs

Le paiement doit se faire à l'inscription par chèque libellé à l'ordre de La Vaudoise Gymnastique.

Un paiement en 3 fois est possible (octobre/novembre/décembre) **mais les 3 chèques seront impérativement remis à l'inscription.**

Tout retard de paiement aura pour conséquence la radiation de l'adhérent sans remboursement des sommes déjà perçues.

Le certificat médical est obligatoire dès la première séance (valable 3 ans, sauf pour la filière " performance" pour laquelle il doit être renouvelé tous les ans)

3. Tenue :

Les entraînements dans la salle spécialisée se font pieds nus ou en ballerines.

Venir en tenue de sport : justaucorps, shorty, tee-shirt de sport, short de sport, leggings. Brassière seule interdite (sauf dérogation).

Sont strictement interdits : les bijoux, les chewing-gums, et l'utilisation des téléphones sauf autorisation ponctuelle.

Les téléphones portables doivent être éteints à l'entrée de la salle de gym

Pour les compétitions la tenue aux couleurs du club sera prêtée, **elle devra nous être rendue dès la fin de la compétition dans son sachet nominatif.** Si la tenue venait à être détériorée par la négligence de l'enfant ou perdue, le remboursement de celle-ci serait exigé (coût d'une tenue 200 €).

4. Les compétitions :

Les entraînements aboutissent à des compétitions qui mettent en valeur les enfants sélectionnés, et le club. Il faut donc que les enfants inscrits à ces compétitions y participent.

Les convocations aux compétitions seront données par les moniteurs entre 7 et 15 jours avant la compétition.

Une absence injustifiée à une compétition aura pour conséquence la non inscription de l'adhérent aux compétitions suivantes.



Les parents seront sollicités pour le transport des enfants sur les lieux des compétitions.

Les moniteurs pourront être sollicités pour l'organisation des transports mais ils n'en assurent pas la mise en œuvre, qui reste de la responsabilité des parents. En cas de manque de véhicules, les enfants n'iront pas en compétition. Le club n'est pas responsable des moyens de transport, et dans tous les cas, pour les adhérents mineurs, une autorisation de transport signée par les parents est obligatoire pour chaque déplacement.

L'engagement aux compétitions est payant pour le club, tout enfant inscrit en compétition et qui ne se présenterait pas à celle-ci sans avoir averti à temps son entraîneur (Délai de rigueur de la FFGym), et sans certificat médical devra rembourser le montant des frais engagés (amende de la fédération (300€) + prix de l'inscription (20€))

5. Discipline :

En cas de problème avec un enfant, le moniteur responsable demandera une entrevue avec les parents concernés.

Tout manquement grave ou répété à la discipline aura pour conséquence dans un premier temps l'envoi d'un courrier aux parents, puis si le problème persiste la radiation de l'adhérent sans remboursement des sommes déjà perçues.

Pour tout problème constaté par les parents, ils doivent contacter soit le moniteur, soit le président du club, avant que le dit problème s'aggrave.

Dans le cas d'absence prolongée, il est demandé aux parents de nous avertir.

Les enfants ne doivent pas monter sur les agrès ni avant ni après les entraînements, dans le cas contraire La Vaudoise gymnastique décline toute responsabilité en cas d'accident.

6. Organisation :

La Vaudoise Gymnastique ne peut être tenue responsable des vols dans les vestiaires, les enfants ne doivent pas venir aux entraînements avec des objets de valeur.

Pour son bon déroulement les cours sont interdits aux publics. Seuls les adhérents sont autorisés à entrer dans la salle de gym.

7. Assurance :

L'assurance FFGym intervient en cas de non remboursement de votre mutuelle.

8. Divers :

Nous rappelons que la majorité de nos moniteurs sont des bénévoles et que nous sommes une association à but non lucratif (loi 1901) et qu'en conséquence les adhérents et/ou leurs représentants ne doivent pas rendre leur travail désagréable ou difficile. Nous nous réservons dans le cas contraire d'agir en conséquence.

Nous insistons sur le fait que l'association fonctionne essentiellement grâce au bénévolat, que ce soit pour les activités gymniques, la gestion administrative ou l'organisation des manifestations. Nous invitons expressément les parents à se rapprocher des moniteurs pour participer notamment aux montages et démontages de la salle (à chaque compétition, pour le gala, avant et après l'été notamment).

Le Président
Laurent BOUCRY

**LA VAUDOISE
GYMNASTIQUE
7000 HERICOURT
Téléphone 0701083219
0645 74 86 11 9 -**

